

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction

2 647 631

②1 N° d'enregistrement national :

89 07464

⑤1 Int Cl^s : A 01 G 3/08.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 6 juin 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 49 du 7 décembre 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *DARRITCHON Pierre*. — FR.

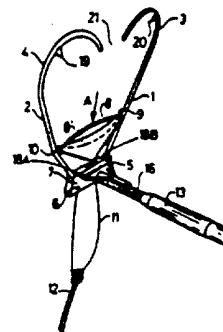
⑦2 Inventeur(s) : *Pierre Darritchon*.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : *Cabinet Herrburger*.

⑤4 Outil d'élagage pour diriger la chute d'une branche coupée.

⑤7 Outil caractérisé en ce qu'il se compose de deux bras 1, 2 dont une extrémité 3, 4 est recourbée suivant une courbure relativement importante, l'autre extrémité de ces bras 1, 2 étant reliée de manière articulée 5, 6 à une chape 7 elle-même portée par une tige de manœuvre 13, les deux bras étant reliés entre eux, par un lien souple 8 et à un câble de traction ou de maintien 11, 12.



FR 2 647 631 - A1

"Outil d'élagage pour diriger la chute d'une branche coupée"

La présente invention concerne un outil d'élagage pour diriger la chute d'une branche coupée.

5 Lors d'opérations d'élagage sur des arbres de grande hauteur il est souvent nécessaire de prendre des précautions pour diriger la chute de la branche coupée pour éviter que celle-ci ne tombe sur un toit, une ligne téléphonique, dans un ruisseau, etc... Or, 10 actuellement, pour diriger une branche que l'on veut couper, on accroche un câble aussi près que possible de son extrémité pour tirer sur la branche pendant la coupe et la chute.

15 Toutefois, la mise en place de ce câble est une opération délicate et souvent dangereuse.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients et se propose de créer un moyen permettant de diriger la chute d'une branche coupée sans qu'il soit nécessaire de monter jusqu'à la bran- 20 che.

A cet effet, l'invention concerne un outil caractérisé en ce qu'il se compose de deux bras dont une extrémité est recourbée suivant une courbure relativement importante, l'autre extrémité de ces bras 25 étant reliée de manière articulée à une chape elle-

même portée par une tige de manoeuvre, les deux bras étant reliés entre eux par un lien souple et à un câble de traction ou de maintien.

Comme les deux bras de l'outil sont recourbés suivant une courbure importante et ont, en position d'ouverture, la forme d'un coeur, il est facile de mettre en place cet outil autour d'une branche en présentant l'ouverture entre les deux bras sur la branche. Puis on fait passer la branche dans l'inter-
10 valle des deux bras jusqu'à ce que la branche vienne en appui contre le lien souple. La pression exercée sur le lien souple provoque alors le basculement des deux bras qui se referment sur la branche. On peut alors enlever la tige ayant servi à la mise en place
15 et tirer sur le câble. Comme les deux bras comportent une ou plusieurs dents sur leur côté intérieur tourné contre la branche, ces dents s'accrochent et évitent que l'outil ne glisse et ne laisse s'échapper la branche, en cas de forte traction.

20 Suivant une autre caractéristique de l'invention, la chape est munie d'un orifice fileté et de deux orifices, et la perche se termine par une partie filetée et une fourche destinée l'une à se visser dans l'orifice fileté et l'autre à se loger par ses dents
25 dans les orifices de la chape pour maintenir les deux branches écartées aussi longtemps que la perche est vissée à la chape.

La présente invention sera décrite de manière plus détaillée à l'aide des dessins annexés dans
30 lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un outil d'élagage en position d'ouverture, avant sa mise en place sur une branche.
- la figure 2 montre l'extrémité en forme de
35 fourche de la perche 13.

- la figure 3 montre l'outil de la figure 1 après sa mise en place sur une branche.

Selon la figure 1, l'outil d'élagage se compose de deux bras 1, 2, de forme similaire ou identique (symétriques par rapport au plan médian). Cès deux
5 bras ont l'une de leurs extrémités 3, 4, recourbée suivant un rayon de courbure relativement important qui correspond sensiblement à la taille d'une branche importante.

10 L'autre extrémité des deux bras est reliée par des articulations 5, 6, à une chape 7. Les deux branches 1, 2 sont reliées par un lien souple 8 attaché aux deux branches par exemple par des oeillets 9, 10. Ces oeillets sont également reliés aux deux branches
15 d'une élingue 11, elle-même reliée à un câble de traction 12. La chape 7 est portée par une perche 13.

Selon la figure 2, la perche 13 se prolonge par une partie filetée 14 et une fourche 15 à deux dents 15A, 15B portée par un manchon 16, libre en rotation à l'extrémité de la fourche 13.
20

Selon la figure 3, la chape 7 comporte un orifice fileté 17 en forme d'écrou ou de manchon fileté pour recevoir par vissage, la partie filetée 14 de la perche, ainsi que deux orifices 18A, 18B réalisées
25 dans la chape 7 de manière à recevoir les dents 15A, 15B de la fourche 15. Les dents 15A, 15B bloquent les deux branches 1, 2 en position écartée comme cela apparaît à la figure 1.

La figure 3 montre l'outil d'élagage de la figure 1 mis en place autour d'une branche 40 vu en
30 coupe. Dans cette position, les deux bras 1, 2 entourent la branche 40 et les dents 19, 20 des deux bras viennent s'accrocher le cas échéant dans la branche 40 pour éviter que l'outil ne glisse.

35 Pour arriver à la position représentée à la

figure 3, on fait passer la branche par l'intervalle
20 qui sépare l'extrémité des deux branches 1, 2 comme
cela apparaît à la figure 3. Lorsque la branche pénè-
tre dans cet intervalle, elle appuie dans le sens de
la flèche A contre le lien 8 qui fléchit (8' ligne en
5 tiretés).

On dévisse alors la perche 13 ce qui dégage
la fourche 15 et permet au lien souple et extensible 8
de resserrer les branches 1, 2 de l'outil sur la bran-
10 che 40.

En tirant sur le câble 11, on ferme défini-
tivement les branches 1, 2 dont les dents 19, 20 s'ac-
crochent à la branche 40 et assurent le blocage de
l'outil.

15

20

25

30

35

RE V E N D I C A T I O N S

1°) Outil d'élagage pour diriger la chute d'une branche coupée, outil caractérisé en ce qu'il se compose de deux bras (1, 2) dont une extrémité (3, 4) est recourbée suivant une courbure relativement importante, l'autre extrémité de ces bras (1, 2) étant reliée de manière articulée (5, 6) à une chape (7) elle-même portée de manière amovible par une tige de manoeuvre (13), les deux bras étant reliés entre eux, par un lien souple (8) et à un câble de traction ou de maintien (11, 12).

2°) Outil d'élagage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parties courbes des deux bras (1, 2) sont munies intérieurement de dents (14, 15).

3°) Outil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la chape (7) est munie d'un orifice fileté (17) et de deux orifices (18A, 18B), et la perche (13) se termine par une partie filetée (14) et une fourche (15, 15A, 15B) destinée l'une à se visser dans l'orifice fileté (14) et l'autre à se loger par ses dents (15A, 15B) dans les orifices (18A, 18B) de la chape (7) pour maintenir les deux branches (1, 2) écartées aussi longtemps que la perche (13) est vissée à la chape (7).

30

35

